



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports

Question écrite n° 115141

## Texte de la question

M. René Rouquet suite à la décision de la SNCF d'attribuer le marché de remplacement des trains de la région Ile-de-France aux sociétés Bombardier et Alstom, demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure il pourra répondre favorablement aux attentes légitimes des associations d'handicapés et, en particulier, celles de l'Association des paralyés de France, qui espèrent que le cahier des charges remis à ces industriels pour la construction de ces trains pourra prévoir l'accès aux handicapés et d'une manière générale aux personnes à mobilité réduite, afin que des équipements et des espaces adaptés au handicap soient bien prévus dans les futurs trains transiliens.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115141

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 janvier 2007, page 68